



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lyon, le 19 septembre 2016

Les inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Lettres
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Rectorat **Objet : Lettre de rentrée 2016**

Inspection
Pédagogique
Régionale
de Lettres

Téléphone
04 72 80 63 38
04 72 80 60 09
04 72 80 63 83
Télécopie
04 72 80 63 37
Courriel
ipr@ac-lyon.fr

92 rue de
Marseille
BP 7227
69354 Lyon
CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Préambule commun aux lettres de rentrée des IA-IPR

La rentrée 2016 est la quatrième année de la refondation de l'école de la République. Il s'agit de la rendre opérationnelle par la mise en œuvre des nouveaux programmes ancrés dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, des enseignements communs et complémentaires.

Pour mener à bien ce travail de grande ampleur, dans le cadre de nos missions d'inspecteur référent d'établissement et d'inspecteur de la discipline, nous serons à vos côtés dans :

- *l'accompagnement des établissements, des équipes pédagogiques et des enseignants ;*
- *la formation des enseignants, notamment pour le numérique pédagogique ;*
- *le fonctionnement des instances (conseil pédagogique, conseil école-collège, conseil de cycle 3).*

En ce qui concerne le travail au sein de la classe, nous nous attacherons, dans nos observations, plus particulièrement :

- *à la mise en œuvre d'une approche par compétences :*
 - o *L'élève est engagé dans une activité contribuant à l'acquisition ou au développement d'une compétence attendue en fin de cycle, disciplinaire ou transversale ;*
 - o *Le domaine 1 du socle commun est travaillé par tous ;*
 - o *L'évaluation est pensée et utilisée comme un outil pour la formation de l'élève ;*
- *à la mise en place de la progressivité des apprentissages dans chacun des cycles ;*
- *à l'intégration pédagogique du numérique dans l'enseignement, comme outil ou ressource ;*
- *à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers ;*
- *à la construction des parcours éducatifs (parcours avenir, d'éducation artistique et culturelle, citoyen et éducatif de santé) au travers de tous les enseignements.*

Chères Collègues, Chers Collègues,

Quatrième année de la refondation de l'École de la République et quatrième année de la mise en œuvre du projet de l'académie de Lyon, l'année scolaire 2016-2017 a été présentée par Madame la rectrice, le 25 août, comme celle de la confirmation des changements entrepris : consolidation et cohérence de la réforme du collège et de l'évaluation, revalorisation de l'image de l'école et de ses personnels et amélioration pour les élèves de leurs conditions d'apprentissage.

Madame la rectrice a indiqué les évolutions qui marquent cette rentrée 2016 :

- Renforcer la cohérence globale de l'École, sur la base du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des nouveaux programmes, en renforçant la continuité et la transversalité et en évaluant au service des apprentissages.

- Rendre l'école toujours plus inclusive, en assurant la réussite des élèves par une orientation choisie, en favorisant la persévérance scolaire et l'inclusion professionnelle et en garantissant l'équité.
- Faire vivre les valeurs de la République, par le renforcement de l'éducation à la citoyenneté, par la faveur d'un climat scolaire de qualité et par la sécurisation des établissements.

Tous les enseignements de toutes les disciplines concourent à ces évolutions et l'enseignement des Lettres continuera d'y contribuer activement, tant par sa dimension artistique et culturelle que par sa spécificité linguistique et transversale. Les compétences fondamentales à l'oral et à l'écrit, autant que l'acquisition d'une culture littéraire et générale, déterminent la construction de la personne et participent à l'éducation et à la formation du citoyen.

Le collège

Les nouveaux programmes du collège et de l'école entrent en vigueur (BOEN spécial du 26 novembre 2015), en lien étroit avec le nouveau socle (décret n° 2015-372 du 31 mars 2015). Le cursus de la scolarité obligatoire, ainsi refondé, doit favoriser la continuité et la cohérence des parcours.

En Lettres, des ressources d'accompagnement des programmes pour les cycles 3 et 4 sont disponibles sur le site Eduscol (<http://eduscol.education.fr/lettres/>), ainsi que de nombreuses documentations sur l'enseignement avec le numérique, les parcours éducatifs et les éducations transversales. Toujours plus exigeante et bienveillante à la fois, la scolarité obligatoire se doit d'être toujours plus inclusive, grâce à des parcours progressifs, adaptés et différenciés en faveur de la persévérance scolaire.

Dans le Plan Académique de formation sont proposées des formations en Lettres, mais il est important aussi de consulter les formations proposées dans le cadre de l'action culturelle (cinéma, histoire des arts, théâtre, etc.) et les domaines transversaux. En collège, les nouveaux programmes — tels qu'ils seront appliqués à la rentrée de septembre 2016 — accordent au cinéma et à l'audiovisuel une place significative, dans la mesure où ils permettent de développer des compétences de réflexion, d'expression et de réception. C'est notamment le cas en Lettres, dans le domaine de la « culture littéraire et artistique ». Quant aux dispositifs nouveaux que sont, au cycle 4, l'accompagnement personnalisé (AP) ou les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), ils sont appelés à inclure le cinéma et l'audiovisuel parmi les approches innovantes dont ils seront le cadre.

L'évolution du Diplôme National du Brevet s'inscrit à la fois dans la réforme du collège et dans une réflexion d'ensemble, entamée dès 2012 avec la Loi pour la refondation de l'école, sur l'évaluation des élèves tout au long de leur scolarité. [L'annexe 3 de la Circulaire de rentrée 2014](#) synthétise les enjeux et modalités d'une évaluation à la fois exigeante et bienveillante des acquis des élèves. Le jury de la Conférence nationale sur l'évaluation prolonge cette réflexion dans son [Rapport du 13 février 2015](#).

Les principales nouveautés du DNB 2017 font l'objet de [l'Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du DNB](#) (JO du 3 janvier 2016), complété par [la Note de service n° 2016063 du 6.4.2016 sur les modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2017](#) (BOEN n°14 du 8 avril 2016). Elles sont résumées dans le dossier de presse de septembre 2015, qui présente aussi le nouveau livret scolaire :

Deux épreuves écrites (8 heures contre 7 heures auparavant) et une épreuve orale.

Le premier jour : une nouvelle épreuve écrite de 3 heures portant sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales et de technologie** (1 heure).

Le deuxième jour : **l'histoire-géographie-enseignement moral et civique** (2h) et **le français** (3h) : un thème commun à plusieurs exercices :

- Des questions identifiées pour chaque discipline ;
- Un travail d'écriture d'invention ou de réflexion au choix ;
- Une dictée et une réécriture.

Une nouvelle épreuve orale de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien)

- De nouvelles compétences évaluées, adaptées aux exigences de la poursuite d'études et du monde actuel : expression orale, conduite de projet, travail en équipe, autonomie ;

- La maîtrise de la langue au cœur de cette nouvelle épreuve : la qualité de l'expression orale vaut pour la moitié des points ;
- L'élève présente un projet conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires ou des parcours d'éducation artistique et culturelle, Avenir ou Citoyen ; il choisit le projet qu'il souhaite présenter ; l'évaluation de la maîtrise du projet vaut pour la moitié des points.

Une cérémonie républicaine de remise des diplômes aux élèves au début de l'année scolaire suivant l'obtention du brevet.

Pour les professeurs de français, les tâches et compétences à évaluer restent globalement les mêmes. L'épreuve écrite est plus étroitement liée à celle d'HG-EMC ; l'épreuve orale voit sa portée élargie, mais les élèves qui le souhaitent peuvent continuer à choisir l'histoire des arts.

À partir de la rentrée 2016, le contrôle continu représente 400 points. Chacun des 8 champs d'apprentissage du socle commun pris en compte apporte des points à l'élève, selon le niveau de maîtrise arrêté lors du conseil de classe du 3^e trimestre de la classe de 3^e : maîtrise insuffisante (10 points) ; maîtrise fragile (25 points) ; maîtrise satisfaisante (40 points) ; très bonne maîtrise (50 points). Un bonus est ajouté pour un enseignement de complément ou la langue des signes française, si les objectifs des programmes sont atteints (10 points) ou dépassés (20 points).

Le contrôle final représente 300 points. Le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique sont évalués sur 100 points. Les mathématiques, les SVT, la physique-chimie et la technologie sont évaluées sur 100 points. L'épreuve orale est évaluée sur 100 points.

L'élève est reçu s'il cumule 350 points sur les 700. Il obtient la mention « Assez bien » s'il cumule plus de 420 points ; « Bien » s'il cumule plus de 490 points ; « Très bien » s'il cumule plus de 560 points.

Références et liens

- Annexe 3 de la *Circulaire de rentrée 2014*, BOEN n° 21 du 22 mai 2014 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642
- Conférence nationale sur l'évaluation : <http://www.conference-evaluation-des-eleves.education.gouv.fr/>
- *Arrêté du 31 décembre 2015 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet* : https://www.legifrance.gouv.fr/telecharger_rtf.do?idTexte=JORFTEXT000031742288&dateTexte=29990101
- *Note de service n° 2016063 du 6.4.2016 sur les modalités d'attribution du DNB à compter de la session 2017* : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100848
- *Évaluation des élèves du CP à la 3^e*, dossier de presse du 30 septembre 2015 : <http://www.education.gouv.fr/cid93640/evaluation-des-eleves-du-cp-a-la-3e.-un-livret-scolaire-plus-simple-un-brevet-plus-complet.html>

L'arrêté du 20 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège ainsi que les nouveaux programmes d'enseignement (cf. **B.O. n° 11 du 26.11.2015**) – notamment dans les croisements disciplinaires proposés par ces programmes – confèrent aux langues anciennes, dans le cycle 4, une place visant à leur permettre d'être découvertes par **le plus grand nombre d'élèves**. Les « LCA » possèdent dès lors un caractère original : **thématique dans le cadre d'un EPI**, elles constituent aussi **une discipline à part entière parce qu'enseignement de complément**. Ainsi, L'EPI dit « EPI LCA » est à la fois un EPI parmi d'autres ET un EPI « déclencheur » favorisant la poursuite de l'apprentissage du latin et/ou du grec au cours du cycle 4 au sein de l'enseignement de complément.

Les programmes de l'enseignement de complément LCA sont parus au **B.O. n° 11 du 17 mars 2016**. Nous rappellerons qu'une première approche des langues et cultures de l'Antiquité doit avoir lieu dès le cycle 3 et qu'au cycle 4, les professeurs de langues anciennes se fondent sur les textes prescriptifs pour organiser leur programmation annuelle et élaborer librement les problématiques de leurs séquences. Une formation spécifique institutionnelle sera proposée dans le cadre du plan académique de formation.

Le lycée

Dans le prolongement de la scolarité obligatoire, le lycée offre des contenus d'enseignement adaptés aux enjeux de la société et répondant aux besoins des élèves. Ainsi, à la suite de la mise en œuvre d'un enseignement d'informatique et création numérique (ICN) à la rentrée 2015 en classe de Seconde, un enseignement facultatif d'informatique et création numérique, de deux heures hebdomadaires, est proposé dans les classes de Première des séries générales (S, ES et L). Le programme de cet enseignement est commun aux trois séries générales.

Afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de discrimination, des dispositifs comme l'accompagnement personnalisé, les passerelles et les stages de remise à niveau doivent permettre de développer le droit à se réorienter et le droit de progresser : le maintien ou le retour en formation initiale pour « raccrocher » les jeunes et le droit au redoublement en cas d'échec au baccalauréat, entre autres, poursuivent cet objectif. Environ 30% des lycéens qui ont échoué au baccalauréat général et technologique ne se réinscrivent pas spontanément.

Toutes les instances lycéennes jouent un rôle pour la responsabilisation, l'éducation à la citoyenneté et le respect des droits et devoirs individuels et collectifs de la République. L'enseignement de la littérature et de la langue française a toujours constitué un lieu déterminant pour cette éducation et doit continuer d'y contribuer activement. Ces valeurs concernent la discipline Lettres comme toutes les autres et définissent les perspectives dans lesquelles chaque lycéen doit être pris en considération pour la réussite de sa formation avant et après le baccalauréat.

Les programmes de Langues et Cultures de l'Antiquité, latin et grec, ne sont pas modifiés. L'œuvre au programme des classes terminales demeure, en latin, *Phèdre* de Sénèque et en grec, *Les Pastorales*, *Daphnis et Chloé*, livre I de Longus.

En Terminale littéraire entrent au programme *Les Faux-Monnayeurs* et le *Journal des Faux-Monnayeurs* d'André Gide, dans le cadre du domaine d'étude "Lire, écrire, publier". Sans attendre la formation qui sera organisée comme chaque année, on consultera le BOEN n°16 du 22 avril 2016, qui apporte éléments de réflexion et pistes biblio-sitographiques.

Les deux thèmes au programme du BTS sont : « Je me souviens » qui demeure pour la deuxième année alors qu'apparaît un thème nouveau : « L'extraordinaire ». En attendant la formation qui aura lieu comme chaque année, on peut lire avec profit le B.O. **n°9 du 3 mars 2016**.

Les œuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique au lycée sont disponibles dans le BOEN n°1 du 7 janvier 2016. En Terminale L, une nouvelle œuvre entre au programme de l'enseignement de spécialité Cinéma-audiovisuel : *Charulata* de Satyajit Ray. Une formation « à public désigné » est prévue sur ce film le 14 novembre à l'Institut Lumière (69008).

En théâtre, l'étude des *Bacchantes* d'Euripide et le thème « Figaro, un personnage du répertoire en verve et en musique » sont maintenus et complétés par une nouvelle pièce contemporaine : *Les illusions comiques* d'Olivier Py. Ces thèmes d'étude ne sont pas exclusivement réservés aux enseignements de spécialité. Ils ont vocation aussi à irriguer aussi les programmes de lecture de toutes les classes.

La Villa Gillet, partenaire essentiel dans la rencontre et l'accompagnement de la lecture et de l'écriture, mène toute l'année plusieurs projets avec les classes de l'Académie. Les Assises Internationales du Roman (AIR) seront l'occasion de rencontres et de créations pour nos collégiens et lycéens, en lien avec l'écrivain en résidence et la classe numérique, tandis que les « Graines de lecteurs » accompagnent la réforme du collège pour les cycles 3 et 4.

Sur le plan académique, le calendrier des épreuves anticipées de français de la session 2016 a soulevé de nombreuses interrogations. Nous veillerons, dans la mesure du possible, à tenir compte des remarques formulées pour l'organisation de la prochaine session. Une note sera envoyée prochainement pour

reprendre et préciser les recommandations formulées au premier trimestre 2015 et rappelées en mai 2016 sur l'élaboration du descriptif d'activités, afin d'harmoniser les pratiques et de faciliter le travail de tous.

La formation professionnelle des lauréats des concours

Les lauréats des concours de recrutement ont été accueillis par Madame la rectrice le 22 août pour l'enseignement privé et pour l'enseignement public le 29 août. Monsieur Laudet, inspecteur général de Lettres, s'est adressé, le 26 août après-midi, aux lauréats des concours en Lettres, réunis au Collège La Tourette de Lyon en présence des IA-IPR de Lettres.

2016-2017	PUBLIC	PRIVE
Lettres modernes	80	17
Lettres classiques	7	5

Nous souhaitons remercier sincèrement tous les professeurs qui se sont engagés dans les missions de tutorat pour former ces professeurs stagiaires.

Une réunion des tutrices et des tuteurs aura lieu le mercredi 5 octobre après-midi, au collège La Tourette de Lyon, à 13h30. Nous comptons sur votre présence, professeurs expérimentés comme ceux qui débutent dans la fonction de tutrice ou de tuteurs. Cette réunion n'ayant pas pu avoir lieu l'an passé, un certain nombre de points liés au plan de formation seront abordés par les IA-IPR de Lettres : responsabilités du tuteur, cahier des charges du tutorat, double tutorat, référentiel de compétences, cursus de formation des professeurs stagiaires. La présence de l'ensemble des tutrices et tuteurs étant indispensable, une convocation leur sera adressée en temps utile.

Tous les stagiaires recevront une visite de leur tuteur ESPE et sont susceptibles de recevoir la visite d'un IA-IPR de Lettres.

Les professeurs stagiaires sont évalués par leur chef d'établissement, par leur tuteur établissement et par leur tuteur universitaire, qui rédigent des rapports. L'avis des IA-IPR se fonde sur ces rapports et, le cas échéant, sur leurs visites. Le portail numérique « Astuce » est l'instrument de tous les acteurs de la titularisation pour le suivi et la formation des professeurs stagiaires.

La formation continue

Les inscriptions aux concours et examens professionnalisés de recrutement d'enseignants du second degré (Agrégation, Capes, Capeps, Capet et CAPLP), de conseillers principaux d'éducation (CPE) et de conseillers d'orientation - psychologues (COP) de la session 2017 ont lieu du 8 septembre au 13 octobre 2016.

Toutes les informations sont disponibles sur le nouveau site :
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Les formations aux concours internes des agrégations de Lettres modernes et de Lettres classiques et du CAPES de Lettres reprennent cette année. Les taux de réussite des candidats ayant suivi ces préparations nous ont incités à poursuivre dans cette voie. Nous tenons à remercier chaleureusement les collègues de lettres qui consacrent sans compter leur temps à la formation des candidats et dépensent une énergie remarquable. Les inscriptions sont closes désormais.

Les professeurs qui souhaitent passer une certification complémentaire dans les domaines du Français Langue Seconde, du cinéma-audiovisuel, du théâtre ou de l'Histoire des Arts trouveront les modalités de cet examen dans le BOEN n°39 du 28 octobre 2004. Il convient de consulter aussi le bulletin d'informations rectorales (BIR) de fin septembre pour s'inscrire. Catherine Lachnitt pour le FLS et le cinéma et Vincent

Tuleu pour le théâtre restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour l'ASH, le BOEN n° 26 du 1 juillet 2004 détaille les contenus de la formation préparatoire au 2CA-SH (certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap) et complète le BOEN spécial n°4 du 26 février 2004. Il convient de consulter le bulletin d'informations rectorales (BIR) de début novembre pour s'inscrire.

Le Plan académique de formation est à la disposition des professeurs sur le site académique de Lyon à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/paf/enseignants>

Toutes les informations pour l'inscription et le suivi des candidatures sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.ac-lyon.fr/cid96410/personnels-enseignants-education-orientation-titulaires.html>

Rappelons qu'il convient d'élargir la lecture du Plan de formation aux rubriques transversales, culturelles et artistiques, qui proposent des formations liées aux Lettres.

Ressources et documentations

Nous vous proposons de consulter le site Lettres de l'académie, sur lequel des ressources sont publiées régulièrement. Vous pouvez y apporter votre contribution. La page d'accueil vous fournit toutes les informations.

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/lettres>

Les liens permettant d'accéder aux derniers documents ressources parus sont d'ores et déjà postés sur le site académique.

Le portail national des ressources en Lettres est accessible à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/lettres/>

Le Kiosque numérique de l'Education

<http://www.kiosque-edu.com/html/aressources.html>

Nous vous invitons à lire le Bulletin d'Informations Rectorales (BIR) auquel vous pouvez vous abonner en ligne, ainsi que le Bulletin Officiel de l'Education Nationale :

http://www.ac-lyon.fr/bir_semaine.html

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Signalons enfin le « Portail interministériel de l'éducation artistique et culturelle » qui centralise tous les textes officiels et de nombreuses ressources pour ces enseignements :

<http://www.education.arts.culture.fr/accueil.html>

Organisation de l'inspection pédagogique régionale de Lettres

Avec cette lettre, nous joignons les secteurs d'inspection et la répartition des missions et des dossiers entre les six inspecteurs de Lettres.

Pour toute question liée à l'inspection ou à un dossier, nous vous invitons à écrire directement à l'inspecteur concerné. Pour toute autre question, un courriel sera adressé au secrétariat des IA-IPR (jpr@ac-lyon.fr) qui se chargera de le transmettre.

Cette année, sept professeurs sont chargés de mission d'inspection aux côtés des IA-IPR de Lettres : Mesdames Sophie Lefebvre, Claire Mangin, Laurence Paulet, Anne Testeil et Messieurs Fabrice Carnet,



Eric Millot, Michael Papon.

Nous vous invitons à utiliser votre boîte électronique professionnelle et à la consulter pour les informations que nous diffusons régulièrement par message électronique.

Nous demeurons à votre entière disposition et nous vous présentons tous nos vœux de bonne rentrée et de bonne année scolaire.

Catherine Lachnitt, Sylvie Mortellaro, Marie Musset,
Nicolas Desormonts, Michel Figuet, Vincent Tuleu